

Édito



Comme un symbole, l'équipe de France a remporté dimanche 15 juillet dernier, au lendemain de la fête nationale, sa deuxième coupe du monde de football.

Rares sont ces moments de joie collective et d'union nationale. Il faut les savourer.

Les célébrations partout en France témoignent de l'adhésion de tout un peuple à cette équipe jeune, sympathique qui s'est construite au fil des semaines dans l'adversité, en élevant son niveau de jeu tout au long de la compétition. Cette allégresse générale a hélas été rapidement éclipsée par l'orage médiatique de « l'affaire Benalla », dévoilée quelques jours après la victoire des bleus.

À l'heure où j'écris ces lignes, deux commissions d'enquêtes parlementaires sont en cours, cinq personnes ont été mises en examen, une information judiciaire a été ouverte et un rapport demandé à l'IGPN. Nul n'est au-dessus de la loi, et je suis certaine que les procédures en cours permettront de faire toute la lumière sur cette affaire.

Toutefois, je ne peux que regretter que l'obstruction des oppositions ait conduit au report de la révision constitutionnelle, travail dans lequel je me suis plongée depuis presque un an.

Quoi qu'il en soit, de ce mois de juillet, je veux retenir le sacre des bleus, et le vent de bonheur qui a soufflé partout sur l'hexagone.



À l'Assemblée Nationale

PJL constitutionnelle :



Le projet de loi constitutionnelle a été examiné début juillet en commission des lois puis à partir du 10 juillet en séance, avant que les débats ne soient interrompus par les blocages de l'opposition, faisant suite aux faits susmentionnés.

Membre du groupe de travail sur la réforme de l'Assemblée nationale « procédure législative, organisation parlementaire et droits de l'opposition » initié par le président François De Rugy, je réfléchis depuis 10 mois à des propositions poursuivant l'objectif d'un travail législatif mieux préparé en amont, plus fluide, permettant de gagner en efficacité lors de l'examen des textes. J'ai proposé une quinzaine d'amendements sur le projet de la loi constitutionnelle.

Cosignés par une centaine de députés, ils ont majoritairement été repris par le groupe LREM.

Il s'agit, entre autres :

— de renforcer le pouvoir du parlement, le gouvernement devant transmettre un calendrier prévisionnel avant le début de chaque trimestre et pour les 6 mois à venir, se plier au même délai de dépôt des amendements que les parlementaires.

— d'inscrire dans la Constitution le droit pour les assemblées de modifier les conditions d'application du « temps législatif programmé », afin de rationaliser la discussion parlementaire et de renforcer la prévisibilité des débats.

— d'inscrire dans la Constitution la consécration d'une semaine entièrement dédiée à la circonscription (1/5), comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe.

— de renforcer l'activité de contrôle et d'évaluation du parlement (pouvoir de convocation de toute personne dont l'audition est jugée utile, accès aux données publiques et à tout document jugé nécessaire).

Le projet de réforme de la constitution sera réexaminé en Septembre.

À l'Assemblée Nationale

Mission d'information bioéthique :



Fin de vie, procréation médicalement assistée, intelligence artificielle et neurosciences : autant de sujets de société brûlants qui font l'actualité.

Le comité consultatif national d'éthique, dans la foulée des États généraux de la bioéthique doit remettre son rapport à la rentrée. Le bureau de l'Assemblée nationale a annoncé début juillet l'ouverture d'une mission d'information parlementaire sur le sujet.

Nous avons été nombreux à postuler et j'ai eu l'honneur d'être retenue pour y siéger. Le travail de cette mission d'information doit s'inscrire dans la réflexion (et donc le doute) et non pas dans l'affirmation de convictions figées. Le doute collectif est fertile et utile, c'est en tout cas ma conviction.

Quel cadre juridique donner à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires quand la recherche avance à grande vitesse ?
Quels garde-fous instituer sur les données de santé pour protéger la vie privée ?
Quelle place donner au consentement ?
Quel doit être l'équilibre entre désir d'enfant et droits de l'enfant sur l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation) ?
Voici, sans être exhaustive, quelques enjeux qui seront abordés. À noter que la fin de vie n'est pas à l'ordre du jour de cette mission.
Le rapport d'information sera remis à l'automne.

À l'Assemblée Nationale

Rapport pour le CEC :



Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) exerce comme son nom l'indique une des missions d'importance du parlement.

Il ne s'agit pas de produire des lois « à tour de bras », mais bien de mesurer leur efficacité via des rapports précis.

Membre du CEC pour toute la durée de la législature, je prépare depuis 6 mois, avec le député *Nouvelle Gauche* Régis Juanico, un rapport sur la fonction d'évaluation du système éducatif, intégrant les élèves, les professeurs, les établissements et les programmes pédagogiques. Nous avons mené de nombreuses auditions thématiques, sur le bien être des élèves à l'école, le pilotage de l'évaluation au sein de l'Éducation Nationale, les études internationales, les évaluations des élèves, des équipes enseignantes, des établissements... Nous avons écouté tous les acteurs de l'éducation nationale, syndicats, professeurs, chercheurs, inspecteurs, associations. J'ai initié un déplacement de notre mission à l'école *Jean Moulin* et au collège *Marie Curie de Bernay*, autour du personnel enseignant et du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) au plus près du terrain. Cette période de construction achevée, nous abordons cet été la phase de rédaction du rapport, qui sera officiellement présenté aux membres du CEC le jeudi 28 septembre prochain.



Àuprès de vous en circonscription

Fonds de développement de la vie associative

Nous y sommes ! Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) est entré en vigueur début juin suite à la publication du décret d'application. Ce sont donc 25 millions d'euros supplémentaires provenant de la réserve parlementaire qui sont dévolus aux associations. Ils sont répartis dans chaque département au regard de critères relatifs à la population et au paysage associatif. En plus du volet « formation aux bénévoles », dont l'appel à projets 2018 s'est clos en mars, ce fonds de l'État peut désormais financer « le fonctionnement ou les projets innovants des associations ». La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure a publié début juillet une note d'orientation à l'attention des associations du département. Elle expose notamment la procédure de dépôt des dossiers pour les demandes de subventions au titre du FDVA. Les dossiers devront être envoyés par voie postale avant le 14 septembre prochain.

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fdva_fi_27_eure.pdf

À la rencontre des acteurs de terrain

Les rencontres avec les acteurs de terrain nourrissent ma réflexion et constituent le ciment des propositions que je porte à l'Assemblée nationale. Les rendez-vous avec M. l'inspecteur d'académie / DASEN Laurent Le Mercier et M. Denis Rolland, recteur de Normandie, m'ont ainsi enrichie dans la rédaction de mon rapport sur l'évaluation du système éducatif.

Le rendez-vous de travail avec M. Stéphane Holé, Directeur de la CPAM de l'Eure a été précieux dans l'optique de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).



Àuprès de vous en circonscription

En Bref :

— Le château du Blanc Mesnil plongeait ses visiteurs dans l'univers du Moyen Age pour la troisième édition de ses médiévales, durant tout le weekend du 14 juillet.



— J'étais représentée à la pose de la **première pierre du nouveau quartier résidentiel de Serquigny**, en présence du maire Lionel Prévost.



— Un grand plaisir de retrouver mes amis Alain Tessier, maire de Quillebeuf et Gwendoline Presles, maire de Bourneville à **la fête de Quillebeuf**, le dimanche 22 juillet dernier.



— Une journée à ma **permanence parlementaire** de Pont-Audemer, à la rencontre d'entrepreneurs, responsables d'associations et particuliers



— Dans le cadre des projets culturels de l'été ballade théâtralisée à Routot « **À l'école de maitre Paumier** ». Un spectacle de qualité réunissant professionnels et bénévoles nous entraîne dans la découverte du patrimoine du bâti et de l'histoire de Routot.

